

Décision

Générale

colonial

Décision n° 984

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la demande en date du 30 avril 1947 du lieutenant Teste, gestionnaire de l'hôpital colonial hors cadres avis favorable de M. le colonel, directeur du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission de quinze jours. pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordée à M. le lieutenant Teste. gestionnaire de l'hôpital colonial, pour compter du 19 septembre 1917.

Art. 2

—La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission :L'inspecteur des affaires administratives,Lurette.